

DESR/19-815-6 du 20/05/2019

**APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF TERRITORIAL DANS LE
CHAMP DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - RENTRÉE SCOLAIRE 2019**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Responsable (intérim) du Pôle des liaisons secondaire-supérieur et de la carte des formations
post-bac : Mme GUIDARINI - valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr

Intitulé du poste : Référent Communication *Parcours d'Excellence (ParEx) – Cordées de la Réussite*

L'académie d'Aix-Marseille affirme clairement sa volonté d'accompagner les parcours vers l'enseignement supérieur en améliorant la qualité de l'information fournie aux élèves sur leurs projets d'études et professionnel et en les familiarisant avec les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'un plan d'actions cohérent, autour de la démarche d'orientation active et de bonnes pratiques.

En particulier, elle accompagne depuis de nombreuses années les initiatives visant à encourager la poursuite d'étude des élèves boursiers, issus des réseaux d'éducation prioritaire ou des quartiers de la politique de la ville. L'objectif est ici de lutter contre des contextes socio scolaires souvent défavorables à la réussite des élèves tout en essayant de susciter l'ambition scolaire et l'intérêt pour les études supérieures.

Coordonnés par le rectorat dans le cadre de la *Plateforme académique d'Égalité des Chances pour l'accès à l'enseignement supérieur*, ces échanges s'inscrivent plus largement dans la politique actuelle du continuum bac-3 / bac+3 qui vise à décroïsonner les parcours entre le lycée et les formations post-bac, et celle plus délibérée, de favoriser l'ouverture sociale des formations supérieures du territoire.

Deux dispositifs sont particulièrement actifs sur le territoire académique : les *Cordées de la Réussite* et les *Parcours d'Excellence*.

Mesure issue de la *Dynamique Espoir Banlieue* impulsée en 2008, **les Cordées de la Réussite** « ont vocation à développer l'accès des jeunes issus de milieux modestes, notamment ceux qui résident dans les territoires de la politique de la ville ou en zone rurale, à l'enseignement supérieur et à favoriser leur réussite ». Il s'agit d'aider ces élèves à « lever les obstacles matériels, scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études longues alors qu'ils en ont les capacités. »

Elles se concrétisent par des partenariats multiformes entre des établissements supérieurs « têtes de cordée » et des établissements « sources » du secondaire.

Les premières cordées ont été labellisées à la rentrée 2008. Près de 380 cordées existent à ce jour au niveau national, dont 23 dans l'académie d'Aix-Marseille.

En 2018 / 2019, le réseau était composé de :

- 10 établissements d'enseignement supérieur « têtes de cordées », et de quelques
- 120 établissements « sources » du secondaire (collèges et lycées)
- 3000 élèves encordés
- 600 étudiants tuteurs

Les Parcours d'Excellence (PaRex), présentés nationalement en janvier 2016, sont un dispositif visant à accompagner des collégiens volontaires issus de collèges REP+ vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle « réussie ».

Les Parcours d'Excellence ambitionnent à la fois, de favoriser des parcours choisis, d'améliorer les résultats au baccalauréat et d'augmenter le taux d'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur. A ce titre, ils s'inscrivent pleinement dans les orientations du référentiel de l'éducation prioritaire.

Dans le cadre de ces Parcours d'Excellence, les élèves sont accompagnés si possible de la classe de 3e jusqu'au baccalauréat, quels que soient leurs choix d'orientation au cours de cette période.

Au collège, il s'agit surtout d'assurer aux élèves un meilleur accès à l'information concernant les différentes possibilités de poursuite d'études tant dans le secondaire que dans l'enseignement supérieur, de manière à travailler avec eux pour éviter les pratiques d'autocensure à l'égard des filières et/ou des métiers.

Au lycée, le suivi des élèves inscrits dans les Parcours d'Excellence visera essentiellement à assurer un accueil renforcé, à soutenir leur motivation, à consolider les acquis nécessaires et à les doter des méthodes de travail et des références culturelles adaptées à la réussite au baccalauréat et à une orientation éclairée et choisie vers l'enseignement supérieur ou vers l'emploi.

Ces Parcours d'Excellence amplifient la démarche des Cordées de la Réussite en s'appuyant sur des actions éprouvées et en cours.

Dans le cadre de cette politique académique d'accompagnement vers l'enseignement supérieur et d'ouverture sociale des formations post-bac, la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche recrute un professeur de l'enseignement public, rémunérés sous la forme d'indemnités pour missions particulières (IMP).

Le présent appel à candidature a pour objet de préciser les conditions d'exercices de ces missions et les conditions de recrutement.

ORIENTATIONS GENERALES

Le professeur est recruté sous l'autorité du directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le **Référent Communication Parcours d'Excellence (ParEx) – Cordées de la Réussite** a pour mission de développer ou d'améliorer les outils de communication relatifs aux dispositifs Parcours d'Excellence et Cordées de la Réussite de l'académie.

Les principaux axes de travail 2019/2020 sont les suivants :

- ⇒ Affiner, alimenter et faire vivre l'Espace de partage web du réseau des partenaires
- ⇒ Améliorer les outils et les supports de communication des dispositifs après recension des besoins
- ⇒ Collaborer à la production et l'actualisation des documents académiques

Cela implique pour le professeur missionné d'être notamment au contact et à l'écoute des différents acteurs des Cordées ou des ParEx pour connaître leurs besoins et attentes en matière d'accompagnement et de mise à disposition d'outils.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Equivalent d'une demi-journée par semaine sur le terrain, au rectorat ou en télétravail selon les organisations envisagées et les missions en cours.
- Un temps de travail mensuel sera consacré à la communication électronique avec les partenaires, les établissements : diffusion de ressources, partage d'informations...

Pour faciliter le pilotage académique de ces enseignants en missions de services éducatifs, Mesdames Messieurs les chefs d'établissements, je vous demande d'apporter une attention particulière à l'élaboration de l'emploi du temps de ces professeurs afin qu'ils puissent se déplacer sur le territoire départemental et se rendre au rectorat le lundi, mardi ou jeudi.

REMUNERATION

L'enseignant missionné sera rémunéré à hauteur de 2 IMP, soit 2500 € annuels.
Cette rémunération intègre les éventuels frais de déplacements sur le territoire académique.

MODALITES DE CANDIDATURE

- Les professeurs de l'enseignement général, technique et professionnel du second degré ainsi que les conseillers principaux d'éducation souhaitant postuler déposeront leur candidature avec l'avis du chef d'établissement (imprimé joint en annexe).

Le formulaire de candidature complet devra être adressé pour **le 28 juin 2019** délai de rigueur au :

Rectorat de l'Académie d'AIX –MARSEILLE
Secrétariat de la DESR s IA-IPR
A l'attention de madame Guidarini Valérie,
Responsable (*intérim*) du Pôle *des liaisons secondaire-supérieur et de la carte des formations post-bac*
Place Lucien Paye – 13621 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Avec copie numérique envoyé à l'adresse : ce.desr@ac-aix-marseille.fr

Pour toute information complémentaire, contacter :

Valérie Guidarini

Tel : 06 03 49 66 11

Mel : valerie.guidarini@ac-aix-marseille.fr>

SELECTIONS DES CANDIDATURES

Une commission académique sera chargée d'instruire les demandes et de conduire les entretiens avec les candidats.

L'avis des IA-IPR des disciplines concernées pourra être sollicité.

Dans ce cadre devront notamment être pris en compte pour l'appréciation des dossiers la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle de chaque candidat.

Les entretiens de recrutement auront lieu durant la première quinzaine de juillet 2018 au rectorat de l'Académie d'Aix Marseille. Le jour et l'horaire exacts seront précisés ultérieurement.

Mesdames Messieurs les chefs d'établissements, je vous demande d'apporter une attention particulière à l'information individuelle des personnels concernés, y compris les personnels absents (décharge syndicale, congé de maladie, maternité, congé de formation...) par tout moyen à votre convenance.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous remercie de l'attention que vous porterez à ce dossier important.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

**FICHE DE CANDIDATURE A UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF TERRITORIAL
DANS LE CHAMP DE L'EDUCATION PRIORITAIRE et
de l'EGALITE des CHANCES pour l'ACCES à l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Discipline :

Département :

Poste demandé : Référent Communication *Parcours d'Excellence (ParEx) – Cordées de la Réussite*

Adresse personnelle (indispensable) :

Téléphone :

Adresse mail académique :

Corps / Grade / Echelon :

Affectation actuelle (établissement / ville) :

Expérience et motivation

- **Expérience professionnelle :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

- **Motivations :**

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Avis motivé du chef d'établissement. Cet avis prend en compte la libération de la journée du lundi ou du jeudi à l'emploi du temps :